

RECOMMANDATIONS POUR LES ACCOMPAGNATEURS

Chaque accompagnateur est garant de la sécurité du groupe de jeunes qu'il accompagne.

Chaque accompagnateur doit être vigilant sur toute la durée de la sortie.
Il doit veiller à la sécurité du début jusqu'à la fin de l'activité et, dans la mesure du possible prendre connaissance de la réglementation en vigueur.

Pour le bon déroulement des sorties :

AVANT L'ACTIVITE :

Le responsable de groupe s'assure de la présence :

- D'un portable
- D'une liste des numéros de téléphone fixe + portable
- D'une trousse de secours
- Des fiches sanitaires des enfants de la structure jeunes
- D'un gilets fluo pour une bonne visibilité du groupe
- D'une trousse de réparation avec des chambres à air de 20 et 24 pouce + clés (15)

Les accompagnateurs s'assurent que:

- Les vélos sont en état (contrôle des organes de sécurité, frein, dérailleur ...)
- Qu'ils possèdent à boire et à manger et le matériel minimum de réparation
- Avant le départ, les accompagnateurs rappellent les consignes de sécurité.

PENDANT L'ACTIVITE :

Pour la conduite de groupe:

- Un accompagnateur en « chef de file »
- Un accompagnateur en « serre file »
- Les autres se placent dans le groupe pour assurer la liaison
- Les accompagnateurs rappellent constamment les consignes de sécurité.

Les accompagnateurs font respecter le code de la route :

Ils adaptent les difficultés au niveau de son groupe et ne surenchérisent pas sur la compétitivité et les obstacles à franchir.

-Les accompagnateurs adaptent les sorties en fonction du temps (horaire, météo)

APRES L'ACTIVITE :

Le responsable de groupe s'assure que tous les enfants sont pris en charge